



Dynamique par nature !

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE - ARRONDISSEMENT LE MANS
CANTON DE BONNETABLE
COMMUNE DE LA GUIERCHE (72380)

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DECEMBRE 2025 (article L2121-25 du CGCT)**

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 2 décembre 2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15

Nombre de conseillers de membres en exercice : 15

Nombre de conseillers présents à la séance : 11

Nombre de conseillers absents : 4

Nombre de pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents :

- Monsieur Eric BOURGE, Maire,
- Madame Martine BARRUYER,
- Monsieur Dominique CÔME,
- Madame Régine RONCIERE,
- Monsieur Michel GUY,
- Monsieur Jany PERRIN,
- Madame Françoise ROSALIE
- Madame Véronique DALMONT
- Monsieur Pascal PINEAU,
- Madame Véronique BUREL,
- Monsieur Gaëtan GEFFROY,
- Madame Emilie MENON,
- Monsieur Julien GERVAIS,
- Monsieur Christophe LHERMIER
- Madame Laure BOURASSEAU.

Absents excusés : Monsieur Dominique CÔME, Madame Régine RONCIERE et Monsieur Christophe LHERMIER.

Absent non excusé : Monsieur Julien GERVAIS.

Pouvoir : 2

Secrétaire de séance : Madame Martine BARRUYER.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine BARRUYER a été désignée secrétaire de séance.

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN COURS DE SEANCE		
N° délibération	Intitulé - Objet	Vote – Approbation délibération
➤ N°87-12-2025	Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2026	Adoptée à l'unanimité
➤ N°88-12-2025	Adhésion à SantÉ au travail 72	Adoptée à l'unanimité
➤ N°89-12-2025	PROTECTION COMPLEMENTAIRE DE SANTÉ 2026 (pcs)	Adoptée à l'unanimité
➤ N°90-12-2025	Modification simplifiée n°3 du plu	Adoptée à l'unanimité
➤ N°91-12-2025	PRIX DE VENTE DU TERRAIN aPPARTEMENT A mONSIEUR DUBOIS – ANCIENNEMENT CADASTRÉ ZE n°25 – nouvellement cadastré ZE 290	Adoptée à l'unanimité
➤ N°92-12-2025	Décision budgétaire modificative n°4-2025	Adoptée à l'unanimité
➤ N°93-12-2025	DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION	Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du neuf septembre deux mil vingt-cinq, comprenant les délibérations prises lors de cette séance, a été affichée au panneau d'affichage extérieur de la mairie conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales et déposé sur le site internet de la commune.

Fait à La Guierche, le 18 décembre 2025

Les présentes délibérations sont consultables en mairie et peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

LE MAIRE,
Éric BOURGE

